

DÉCRET N° 2026 – 415 du 1^{ER} JUILLET 2026

portant nomination des membres du Conseil d'administration du Laboratoire national de Contrôle de Qualité des Produits de Santé, de l'Eau et des Aliments.

**LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE,
CHEF DE L'ÉTAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

- Vu la loi n° 90-32 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin, telle que modifiée et complétée par la loi n° 2019-40 du 07 novembre 2019 et la loi n° 2025-20 du 17 décembre 2025 ;
- vu l'Acte uniforme révisé du 30 janvier 2014 de l'Organisation pour l'Harmonisation en Afrique du Droit des Affaires relatif au droit des sociétés commerciales et du groupement d'intérêt économique ;
- vu la loi n° 2020-20 du 02 septembre 2020 portant création, organisation et fonctionnement des entreprises publiques en République du Bénin ;
- vu la décision portant proclamation, le 23 avril 2026 par la Cour Constitutionnelle, des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 12 avril 2026 ;
- vu le décret n° 2026-314 du 24 mai 2026 portant composition du gouvernement ;
- vu le décret n° 2021-401 du 28 juillet 2021 fixant la structure-type des ministères, tel que modifié par le décret n° 2022-476 du 03 août 2022 ;
- vu le décret n° 2021-571 du 03 novembre 2021 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de la Santé ;
- vu le décret n° 2023-357 du 12 juillet 2023 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de l'Économie et des Finances ;
- vu le décret n° 2026-305 du 13 mai 2026 portant création du Laboratoire national de Contrôle de Qualité des Produits de Santé, de l'Eau et des Aliments et approbation de ses statuts ;
- sur proposition du Ministre de la Santé,
- le Conseil des Ministres entendu en sa séance du 1^{er} juillet 2026,



DÉCRÈTE

Article premier

Sont nommées membres du Conseil d'administration du Laboratoire national de Contrôle de Qualité des Produits de Santé, de l'Eau et des Aliments, les personnes dont les noms suivent :

- monsieur **Dodji Ange DOSSOU**, représentant du Ministère de la Santé ;
- madame **Cyrielle AHOUANDOGO épouse PERROT**, représentante de la Présidence de la République ;
- monsieur **Samon Camus ADJAMONSI**, représentant du Ministère de l'Économie et des Finances ;
- monsieur **Assongba Gaston KPOTIN**, représentant du Ministère du Cadre de Vie et des Transports, en charge du Développement Durable ;
- madame **Baké Tounkara Madelaine LAFIA MORA**, représentante du Ministère de l'Agriculture, de l'Élevage et de la Pêche ;
- monsieur **Cossi Angelo ATTINSOUNON**, représentant du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique ;
- monsieur **Agnidé Emmanuel LAWIN**, représentant du Ministère de l'Énergie, de l'Eau et des Mines.

Article 2

Monsieur **Dodji Ange DOSSOU** est nommé président du Conseil d'administration.

Article 3

Les membres du Conseil d'administration sont nommés pour un mandat de trois (03) ans renouvelable qui court à compter de la date de leur installation.

Article 4

Le Ministre de la Santé, le Ministre de l'Agriculture, de l'Élevage et de la Pêche, le Ministre de l'Énergie, de l'Eau et des Mines et le Ministre de l'Économie et des Finances sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent décret.

g-

Article 5

Le présent décret, qui prend effet pour compter de la date de sa signature, sera publié au Journal officiel.

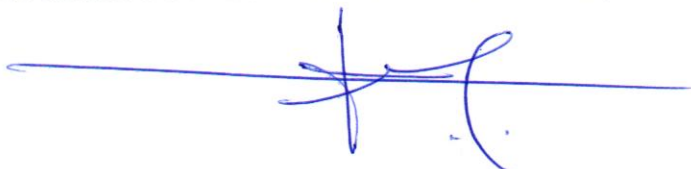
Fait à Cotonou, le 1^{er} juillet 2026

Par le Président de la République,
Chef de l'État, Chef du Gouvernement,



Romuald WADAGNI

Le Ministre de l'Économie et des Finances,



Aristide MEDENOU

Le Ministre de la Santé,



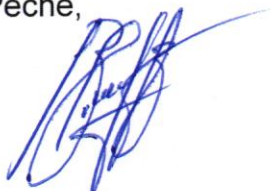
Benjamin I. B. HOUNKPATIN

Le Ministre de l'Énergie, de l'Eau et des Mines,



Edouard DAHOME

Le Ministre de l'Agriculture, de l'Élevage
et de la Pêche,



Adin Yeton BLOUKOUNON GOUBALAN

AMPLIATIONS : PR : 1 ; AN : 1 ; CC : 1 ; CS : 1 ; C.COM : 1 ; CES : 1 ; HAAC : 1 ; HCJ : 1 ; MINISTRES : 24 ; SGG : 1 ;
INTERESSES : 7 ; JORB : 1.